

L'Abeylle de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : rue de Chartres No 323.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 30 AOUT 1895.

Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abeylle de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS HERALD PUBLISHING CO., LIMITED.

Printed at the Post Office at New Orleans, La.
Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 30 AOUT 1895.

PREMIER DE L'ABEILLE.

SECTION QUOTIDIENNE.

Un an \$12 00
Six mois 8 00
Trois mois 5 00
Un mois 1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

SECTION SEMAINE.

Un an \$3 00
Six mois 1 50
Trois mois 1 00
Un mois 75

Les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se font au prix réduit de 10 c. sur la ligne, voir la 3e page.

L'ABEILLE

—DU—
1er SEPTEMBRE.

Pour demeurer fidèle à la tradition, nous publierons, cette année, le 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1894-95 à la Nouvelle-Orléans.

Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès du commerce et de l'industrie, l'état des récoltes, les cours des valeurs publiques et des matières dont l'abondance et la variété placent même au plus exigeant.

Ce numéro, présentant un intérêt plus qu'ordinaire, sera tiré à un nombre considérable d'exemplaires qui se répandront dans toutes les directions, autant dans les Etats voisins que dans les campagnes de la Louisiane et en ville.

L'occasion sera donc exceptionnelle — elle ne s'offre qu'une fois l'an — pour les annonceurs qui tiendront à s'adresser à un public nombreux.

Nous prions ceux qui veulent des exemplaires de ce numéro, quel qu'en soit le nombre, de nous en livrer la commande le plus tôt possible.

A partir du 1er septembre, l'Abeylle publiera tous les jours deux feuilles, et dans tous ses départements les améliorations seront sensibles.

La Direction garde l'espoir que ses amis et le public intelligent et bienveillant apprécieront ses humbles efforts.

La Prime.—Le Cachib

Il faudrait pourtant s'entendre et tâcher de savoir où en est cette malheureuse affaire de la prime qui a déjà causé tant de désastres, et menace d'en produire encore davantage dans l'avenir.

Le grand général, ici, c'est le contrôleur Bowler. Or qu'est-il, ce monsieur, si honorable soit-il, d'ailleurs ; si digne qu'il soit de la confiance de l'administration qui l'a élevé au poste qu'il occupe ? Un fonctionnaire d'ordre inférieur, après tout ; il ne peut rien sans son supérieur, le secrétaire du Trésor ; comme le secrétaire ne peut rien sans le Président, qui l'a choisi ; comme le Président ne peut rien sans le Sénat, qui a le contrôle de ses nominations. Donc M. Bowler est la créature, tout à la fois, du secrétaire du Trésor, du Président et du Sénat, lequel a voté la loi sur la prime, comme la Chambre. A qui fera-t-on croire qu'un officier subalterne puisse faire la loi à toute la haute hiérarchie gouvernementale, au-dessous de laquelle il est placé et dont il dépend ?

"Mais, a-t-on dit, M. Bowler n'aurait pas ainsi, s'il n'était soutenu, sinon ouvertement, du moins secrètement, par l'autorité supérieure ; par M. Carlisle d'abord, par M. Cleveland ensuite."

"Pas du tout," protestent les amis du Président. "Ce dernier n'est pour rien dans l'affaire. Toute la responsabilité de ce qui se passe, retombe sur ses épaules de contrôleur." Quant à M. Carlisle, il se récrie de son côté, il n'a rien conseillé, rien inspiré. Comme Ponce Pilate, il se lave les mains de... la ruine de nos malheureux planteurs.

Mais alors, où est l'autorité, et on existe-t-il une ?

On nous n'y comprenons rien, ou M. Bowler joue gros jeu. Il y va de sa tête ou, si l'on veut, de sa place, — ce qui est absolument la même chose.

De tout ce gâchis que résulte-t-il ? que les planteurs, les fabricants de sucre sont dans le plus complet désarroi. Ils se plaignent, et avec raison, de ce qu'on les faisait attendre trop longtemps. Ils avaient de graves obligations à remplir. Il leur fallait être assurés le plus tôt possible du paiement de la prime qui leur revenait. On leur avait dit ; nous ne pouvons vous payer avant le 1er septembre. Prenez patience jusque là ; mais hâtez-vous de vous mettre en règle, si vous voulez toucher, à cette époque.

Et voilà que bon nombre d'entre eux ne sont pas prêts. Il reste encore cent neuf ou cent dix réclamations à enregistrer. Il faut leur accorder du temps, à eux aussi, comme on en a accordé à M. Bowler, ou plutôt comme il en a pris lui-même, de son autorité privée.

En vérité, nous comprenons l'état d'esprit des intéressés. Renvoyés ainsi de Caliphe à Pilate, ils ne croient plus à rien ; ils n'ont plus confiance en personne. Comment veut-on qu'ils fassent des frais inutiles, et qu'ils se livrent à des démarches qui ne leur procureront que des déboires et dont ils seront les victimes ? Quand donc en aurons-nous fini avec ce gâchis ?

UNE NOTE SUR LE NIGER.

Les journaux allemands publient la note suivante :

M. Gruner, un des membres de la mission d'exploration du hinterland de Togo, est attendu à Berlin. Après l'avoir entendu, le comité de la Société coloniale sera à même de soumettre à l'office des affaires étrangères les propositions qu'il conviendra pour le développement de cette colonie.

Les prétentions des Français ne sont pas encore connues.

En l'état actuel des choses, les groupes coloniaux allemands demandent : 1. qu'il soit établi si le roi de Fada-Gourma, comme l'assure Decour, ou le roi de Kankantchari, comme le soutient l'expédition allemande, est le véritable souverain du Gourma ; 2. qu'on produise les dates authentiques des conventions.

L'Allemagne ne tient, en tout état de cause, qu'à obtenir une position sur le Niger, cette voie fluviale si importante pour la pénétration en Afrique.

Il sera très facile, comme le demandent les groupes coloniaux allemands, de préciser la situation respective de l'Allemagne et de la France dans la bouche du Niger.

Comme le disait le lieutenant de Karnap au commandant Decour lors des réserves faites par ce dernier à propos du traité conclu par la mission allemande avec le chef de Kankantchari, les difficultés qui ne sont que des difficultés de fait — seront réglées en Europe par les gouvernements des deux pays.

Nous n'ignorons pas que dans certains cercles coloniaux allemands on désire voir le hinterland du Togo s'étendre jusqu'au cours même du Niger. Au point de vue français, ces projets auraient pour effet de couper les possessions du Dahomey de celles du Soudan ; ils ne sauraient donc être acceptés par la France que si la mission allemande de Gruner et de Karnap a été à l'Allemagne des droits politiques exclusifs, ceux que la France peut avoir à faire valoir.

Or, la mission du commandant Decour a partout devant la mission allemande, sauf à Kankantchari ; il sera donc ainsi très aisé de résoudre, par la comparaison des dates et de la tenue des traités, la question en litige. Et précisément parce qu'une solution peut facilement intervenir, on ne peut que souhaiter voir la diplomatie statuer au plus tôt sur cette affaire.

Revue des Deux Mondes.

15, rue de l'Université, Paris.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DU 15 AOUT 1895.

I.—A propos de la date. — II.—M. Victor Charbonnel, de l'Académie française. — III.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — IV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — V.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — VI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — VII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — VIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — IX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — X.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XL.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XLI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XLII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XLIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XLIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XLV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XLVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XLVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XLVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — XLIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — L.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXV.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXVIII.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXIX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXX.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXXI.—Le généralissime et l'archevêque de Liège. — LXXXXXXXII.—